



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manque de formation des médecins au dépistage des troubles DYS

Question écrite n° 21603

Texte de la question

M. Guillaume Chiche attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le manque de formation des médecins au dépistage des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, plus communément appelés troubles DYS. À l'heure actuelle, il n'existe pas dans la formation des médecins l'apprentissage du dépistage et de la pose de diagnostic des troubles DYS. Les centres de référence des troubles du langage et des apprentissages sont par ailleurs submergés, ce qui ne leur permet pas de former et de soutenir ces médecins sur le déficit de formation. De plus, il est constaté que les seuls professionnels capables de dépister les troubles DYS ne sont pas répartis convenablement sur le territoire, ce qui a pour conséquences des temps d'attente très longs pour les familles en demande de réponse. Aussi, il attire son attention sur ce constat et lui demande quelles mesures peuvent être prises afin de mieux former les médecins au dépistage des troubles DYS.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chiche](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21603

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2019](#), page 6620

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)